

4. Personal *Letters*

8
PIŁSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

145

MISSION MILITAIRE FRANCAISE
EN POLOGNE.-

Etat-Major

N° 1765/EM

VARSOVIE, le 3 Août 1920

ORDRE GENERAL N° 9-

---0---

Je porte à la connaissance des Militaires de la Mission, la lettre qui vient de m'être envoyée par les représentants des Cercles Bureaux du district de VARSOVIE, remise le 1^{er} Août 1920.

Cette lettre, signée par les représentants d'une Société de 40.000 Membres, exprime l'admiration et la reconnaissance du peuple polonais pour l'effort de la France dans la lutte soutenue actuellement pour la liberté de la Pologne.

Ce témoignage sera un réconfort pour les officiers, sous-off. et soldats français qui se dépensent sans compter pour aider l'armée polonaise dans la dure période qu'elle traverse.

Signé: HENRYS.

MISSION MILITAIRE FRANCAISE
EN POLOGNE.-

Etat-Major

N° 2.038/EM

VARSOVIE, le 18 Août 1920

ORDRE GENERAL N° II-

---0---

Le Général Chef de Mission adresse ses félicitations aux Officiers de la Mission détachés aux armées pour l'exemple constant d'activité calme et de froide énergie qu'ils donnent à l'Armée polonaise.-

Un certain nombre d'entre eux, placés par les circonstances au contact des armées soviétiques ont, en outre, fait preuve d'un courage personnel au dessus de tout éloge et affirmé devant leurs camarades polonais les vertus militaires françaises.

Le Général Chef de Mission se fera un devoir de signaler au Ministre de la Guerre à Paris, les Officiers qui se seront particulièrement distingués et de demander pour eux les récompenses qu'ils auront méritées.

Signé: HENRYS.

MISSION MILITAIRE FRANCAISE
EN POLOGNE.-

Etat-Major

N° 2148/EM

VARSOVIE, le 22 Août 1920.

ORDRE GENERAL N° 13

---0---

Le Maréchal FOCH adresse ses plus chaudes félicitations à la Mission Militaire Française en Pologne pour les résultats qu'elle a obtenus dans les opérations récentes.

Le Général Chef de Mission est heureux de transmettre à la Mission les félicitations du Maréchal FOCH et d'y joindre les siennes.

Par leur activité intelligente et inlassable, par leur attitude calme, leur courage et leur dévouement de tous les instants, les Officiers de la Mission ont donné à l'Armée Polonaise, éprouvée par de durs combats, l'exemple des plus belles vertus militaires et ils ont puissamment contribué à inspirer à cette armée la confiance qui a ramené la victoire dans les rangs polonais.

Signé: HENRYS.

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

1130

146

MISSION MILITAIRE FRANCAISE

EN POLOGNE

Varsovie, le 22 Août 1920.

Etat - Major

-0-

N° 2148/EM

ORDRE GENERAL N° 13.

Le Maréchal FOCH adresse ses plus chaudes félicitations à la Mission militaire française en Pologne pour les résultats qu'elle a obtenus dans les opérations récentes.

Le Général Chef de Mission est heureux de transmettre à la Mission les félicitations du Maréchal FOCH et d'y joindre les siennes.

Par leur activité intelligente et inlassable, par leur attitude calme, leur courage et leur dévouement de tous les instants, les Officiers de la Mission ont donné à l'Armée Polonaise, éprouvée par de durs combats, l'exemple des plus belles vertus militaires et ils ont puissamment contribué à inspirer à cette Armée la confiance qui a ramené la victoire dans les rangs polonais.

signé: HENRYS.

P. A. Le Général BILLOTTE
Chef d'Etat-Major

Billette



117

MISSION MILITAIRE FRANCAISE
EN POLOGNE

Varsovie, le 3 Août 1920.

E t a t - M a j o r

-0-

N° 1765/EM

ORDRE GENERAL N° 9.

-0-

Je porte à la connaissance des Militaires de la Mission, la lettre qui vient de m'être envoyée par les représentants des Cercles Ruraux du District de Varsovie, remise le 1er Août 1920.

Cette lettre, signée par les représentants d'une Société de 40.000 membres, exprime l'admiration et la reconnaissance du peuple polonais pour l'effort de la France dans la lutte soutenue actuellement pour la liberté de la Pologne.

Ce témoignage sera un réconfort pour les Officiers, Sous-Officiers et Soldats français qui se dépensent sans compter pour aider l'Armée polonoise dans la dure période qu'elle traverse.

Le Général Chef
de la Mission Militaire Française
en Pologne:

signé: H E N R Y S

P.A. Le Général BILLOTEZ,
Chef d'Etat-Major:



EN POLOGNE

E T A T - M A J O R

N° 2.038/E.M.

ORDRE GENERAL N° 11

Le Général Chef de Mission adresse ses félicitations aux Officiers de la Mission détachés aux Armées pour l'exemple constant d'activité calme et de froide énergie qu'ils donnent à l'Armée polonaise.

Un certain nombre d'entre eux, placés par les circonstances au contact de l'armée soviétique ont, en outre, fait preuve d'un courage personnel au dessus de tout éloge et affirmé devant leurs camarades polonais les vertus militaires françaises.

Le Général Chef de Mission se fera un devoir de signaler au Ministre de la Guerre à Paris, les Officiers qui se seront particulièrement distingués et de demander pour eux les récompenses qu'ils auront méritées.

signé : HENRYS

P.A. ~~Le Général Chef d'E.M.~~*Le chef d'E.M.**Y. Heclalay*

*Let
Com. Inf
notifié
lun 4 février
détachés aux 1^{re} & 3^{es} Armées*

VARSOVIE, le 26 Août 1920.

Etat-Major

N° 2231 /EM.

NOTE DE SERVICE

Les Officiers généraux et supérieurs détachés auprès des groupes d'armées et armées sont priés d'adresser au Général Chef de Mission (Etat-Major) pour le 1er Septembre les observations d'ensemble qu'ils auront faites sur tous les points concernant les opérations récentes :

Service d'Etat-Major,
Combat, emploi des armes,
Liasons,
Ravitaillement, etc..

Les Officiers détachés dans les divisions devront concourir à ce travail et les observations particulièrement intéressantes qu'ils auront pu faire seront également adressées au Général Chef de Mission. Ces observations serviront de base pour l'enseignement au cours d'information des Officiers Généraux et dans les centres d'instruction des grandes unités .

Po. Le Général Chef d'Etat-Major:
signé: BILLOTTE

Destinataires:

G. A. N.
G. A. C.
1ère Armée
2ème Armée
3ème Armée
4ème Armée
5ème Armée
6ème Armée.

L'officier d'Etat-M.



MISSION MILITAIRE FRANÇAISE

EN POLOGNE

Varsovie, le 20 Août 1920.

Etat-Major

-0-

N° 200 /EM

NOTE DE SERVICE

I./ Les chefs de Groupes de liaison détachés auprès des G. A. et des Armées établiront d'urgence et au plus tard pour le 25 Août un rapport rélatant les faits de guerre ou autres événements à l'honneur de l'armée polonaise et constatés par eux ou par leurs Officiers .

Ci-joint , à titre de renseignement, le rapport établi par le Lieutenant-Colonel EYRAUD détaché auprès de la 19me D.I.

II./ Ultérieurement, enfin d'opérations, il sera établi par les chefs des groupes de liaison auprès des Groupes d'armées et des armées le bilan des principales critiques que soulèvent les opérations polonaises auxquelles ils ont pris part, afin que les enseignements de ces opérations puissent être dégagés et mis à profit.

Le Général HENRYS
Chef de la Mission Militaire Française
en POLOGNE
P. O. Le Chef d'Etat-Major

Henry



Destinataires:

Général Bernard : G. A. C.
Général Spire : G. A. N.
Général Mourruau : 1ère Armée
Général Moineville: 2me Armée
Général Léandri 3me armée
Colonel FAURY 4me armée
Général DURAND 5me armée
Colonel de Renty 6me armée
Colonel de GAIL POSEN

- Sieldce
- Varsovie
- Varsovie
- par Sieldce
- ~~par Sieldce~~ *Enclis*
- ~~par Nowo-Minsk (recommandation)~~ *5026-88*
- LWOW



EN POLOGNE

ETAT-MAJOR

N° 2205 /B.M.

NOTE DE SERVICE

Par note N° 2.170/B.M. du 23 août 1920, il vous a été demandé de fournir d'urgence au Général Chef de Mission tous les renseignements qu'il vous serait possible de recueillir sur les compréhensions russo-allemandes, au cours des opérations actuelles.

Les renseignements déjà parvenus, en exécution de cette note, sont rédigés sous forme conditionnelle qui ne permet pas d'en faire état.

Les Officiers généraux et supérieurs Chefs des Groupes de liaison s'efforceront d'obtenir des renseignements précis et positifs par l'envoi d'officiers français chargés d'enquête sur place, de faire toutes constatations utiles, d'interroger les civils et d'établir ensuite les rapports ou procès-verbaux nécessaires.

C'est à cette condition seulement que la documentation établie sera susceptible de faire foi, parce qu'elle s'appuiera, non sur des données vagues ou des renseignements de seconde main, mais sur des constatations faites par des Officiers français.

DESTINATAIRES

G.A.M.
G.A.C.
1^{re} Armée
2^{me} Armée
3^{me} Armée
4^{me} Armée
5^{me} Armée
6^{me} Armée

Le Général HENRYS
Chef de la Mission Militaire Française
en POLOGNE
P. O. Le Chef d'Etat-Major



MISSION MILITAIRE FRANÇAISE

EN POLOGNE

VARSOVIE, le ²³ Août 1920.

Etat - Major

N° 2178 / E.M.

NOTE DE SERVICE.

Il y a actuellement, intérêt à établir dès que possible les faits qui prouvent les compromissions russo-allemandes, en ce qui concerne la lutte contre le Pologne.

En conséquence, les Chefs des Groupes de liaison détachés auprès des G. A. et des Armées, enverront au Général Chef de Mission, d'urgence et au plus tard pour le 27⁽¹⁾ Août, les renseignements et les documents qu'ils possèdent à ce sujet.

L'attention des Généraux détachés auprès des 5^{me} et 1^{ère} armées polonaises est spécialement attirée sur cette question.

Le Général HENRYS
Chef de la Mission Militaire Française
en POLOGNE
P. O. Le Chef d'Etat-Major.

(1) le 25 si possible pour le g.a.u. ces documents devant être envoyés par la Mission diplomatique jubonand.

Destinataires:

G. A. N.

G. A. G.

1^o, 3^o, 3^o, 4^o, 5^o, et 6^o armées

~~Défense de Varsovie.~~

137
153
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

EN POLOGNE

E T A T - M A J O R

N° 2097 /E.M.

NOTE DE SERVICE

Afin de permettre de suivre les mutations des Officiers français, par suite des changements apportés dans la composition des Armées, M.M. les Généraux détachés auprès des Groupes d'Armée adresseront d'urgence au Général Chef de Mission (Etat-Major) un état très exact du personnel détaché à la date du 20 Août :

- auprès des Etats-Majors de Groupes d'Armée;
- auprès des Etats-Majors d'Armée;
- auprès des Divisions (en indiquant l'affectation par Division).

Les Officiers détachés auprès des Divisions doivent rester en principe auprès de ces divisions et vivre avec les E.M. de ces unités, afin de ne pas alourdir les Etats-Majors d'Armée.

En transmettant ces états, M.M. les Généraux BERNARD et SPIRE demanderont au Général Chef de Mission le personnel supplémentaire qui serait encore nécessaire pour que toutes les Divisions aient auprès d'elles des Officiers français (au maximum 2 Officiers d'infanterie et 1 Officier d'artillerie par division).

S'ils disposent d'un excédent d'Officiers sans emploi, ils en rendront compte au Général Chef de Mission, en transmettant l'état nominatif de ces Officiers en excédent.

DESTINATAIRES

G.A.N.
G.A.C.
1re, 3me, 4me
5me et 6me

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York



Général HENRY
Mission Militaire Française
EN POLOGNE
Chef d'Etat-Majors

PILS
INST
ARC
Net

MISSION MILITAIRE FRANCAISE

EN POLOGNE

Etat - Major

VARSOVIE, le 20 août 1920.

CONFIRMATION DE MESSAGE TELEPHONE

Général HENRYS, Chef Mission Pologne
à
Généraux et Colonels détachés auprès G. A. et C. A.

N° 2091/E.M. Adressez d'urgence et au plus tard pour 22
août, dernier délai, propositions demandées par note de servi-
ce 2053/E.M. du 18 août.

Bo. Le Général Chef d'Etat-Major:
signé: BILLOTTE.

S. A. L'officier d'Etat-Major

Destinataires:

G. A. N.

G. A. C.

1°, 2°, 3°, 4°, 5° et 6° armées.



VARSOVIE, le 20 août 1920.

Etat - Major

TRES URGENT

N° 2094 / E.M.

NOTE DE SERVICE

Les chefs des groupes de liaison d'officiers français détachés aux armées adresseront au Général Chef de Mission, pour le 22 août dernier délai, des propositions fermes pour :

- l'inscription au tableau d'avancement
-d°- -d°- de concours pour la Légion
d'Honneur
l'attribution de citations françaises
-d°- -d°- polonaises

aux Officiers placés sous leurs ordres et qui leur ont été signalés comme s'étant particulièrement distingués au cours des opérations récentes.

Ces propositions seront, vu l'urgence, adressées directement au Général Chef de Mission, par les Chefs de Groupe de liaison détachés auprès des armées.

Copie sera adressée à titre de compte-rendu aux
Général BERNARD et SPIRE. *quitte les autres*
leurs ordres Le Général HENRYS
Chef de la Mission Militaire Française
en POLOGNE
P. O. Le Chef d'Etat-Major:

Destinataires:

Général Bernard:	G. A. C.	-	SIELDGE
Général SPIRE :	G. A. N.	-	VARSOVIE
Général MOURELAIN:	1ère armée	-	VARSOVIE
Général MOINEVILLE	2°	-	par SIELDGE
Général LEANDRI	3°	-	par SIELDGE
Colonel FAURY	4°	-	par NOWO-MINSK (Kommandantur)
Général DURAND	5°	-	qui voudra bien faire le rappel des propositions concernant les opérations du Sud.
Colonel de RENTY	6°	-	LWOW.
Colonel de GAIL	POSEN	-	qui voudra bien faire le rappel des propositions concernant les opérations du Sud.



Varsovie, le 20 août 1920.

B/

EN POLOGNE

URGENT

Etat-Major

N° 2086

/EM

Le Général HENRYS, Chef de la
MISSION MILITAIRE FRANCAISE EN POLOGNE,
à

- Monsieur le Général SPIRE, Détaché
auprès du G.A.N.
- Monsieur le Général DURAND, Détaché
auprès de la V^e Armée,
- Monsieur le Lt-Colonel FAURY, Détaché
auprès de la IV^e Armée.

par Année?

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien
m'adresser, dès que possible, sous le timbre du 4^e Bureau,
les renseignements ci-après concernant les voies ferrées
dans les territoires récupérés de la zone de votre armée
(voies rayonnant de Varsovie et rocades):

1^o/ Importance des destructions opérées (voies,
gares, ouvrages d'art;

2^o/ Mesures prises pour la réfection des voies
et des ouvrages d'art (personnel, matériel);

3^o/ Durée du travail avant le rétablissement de
la continuité du rail.

L'attention devra se porter particulièrement
sur les ponts de chemins de fer traversant les
grandes coupures (BUG, NAREW, etc.); car c'est du soin
des mesures prévues que dépendra la rapidité du rétablis-
sement de ces ouvrages.

Les premiers renseignements envoyés seront à
compléter au fur et à mesure de l'avance.

Le Général HENRYS
Chef de la Mission Militaire
en Pologne
P. O. Le Chef

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York



Henrys

157

MISSION MILITAIRE FRANCAISE

EN POLOGNE

Etat - Major

VARSOVIE, le 18 août 1920

N° 2053 / E.M.

N O T E

Les Officiers Généraux et Supérieurs Chefs des Groupes de liaison sont priés de signaler au Général Chef de Mission, les actions d'éclat accomplies par les Officiers placés sous leurs ordres et d'en tenir compte pour les propositions qui seront établies ultérieurement, par leurs soins, lorsque l'ordre en sera donné .

signé: HENRYS.

P. A. Le Général BILLOTTE
Chef d'Etat-Major,

P. O.

Henriksen



Destinataires:

G. A. N.

G. A. S.

1^o, 2^o; 3^o, 4^o, 5^o et 6^o Armées.

Défense de Varsovie

1^{re} D. I.

QUARTIER GENERAL

N° d'E.M.G. 7.524/V/PF 0

TRES URGENT

AU CHEF DE LA MISSION MILITAIRE FRANCAISE

En réponse à votre note N° 1.768/E.M. du 3 août; j'ai l'honneur d'informer Monsieur le Général que j'ai adressé un ordre suivant à tous les Commandements des fronts qui sont sous mes ordres :

" Le Haut-Commandement est informé que le travail avec les Officier français affectés aux Commandements particuliers n'est pas assuré partout d'une manière satisfaisante. Plusieurs renseignements portés à leur connaissance sont inexacts et retardés, et on ne les instruit même pas des ordres et des instructions de base.

Une mauvaise façon d'agir rend impossible toute collaboration de ces Officiers dans ce moment critique.

J'ordonne que tous les instructions et les ordres relatifs aux opérations soient portés en temps utile à la connaissance des Officiers français affectés aux commandements particuliers et que tous les renseignements qu'ils demandent leurs soient donnés d'une façon complète."

Le Chef d'E.M. Général de l' A.P.

signé : ROZWADOWSKI

Général Lieutenant.

.....

Varsovie, le 18 août 1920

MISSION MILITAIRE FRANCAISE

EN POLOGNE

E T A T - M A J O R

N° 2059 /E.M.

COPIE CONFORME TRANSMISE à :

G.A.N.

G.A.S.

1re, 2me, 3me, 4me, 5me & 6me Armées

Défense de Varsovie

1me D.I.

Le Général Chef d'Etat-Major:
signé: BILLOTTE.

MISSION MILITAIRE FRANCAISE
EN POLOGNE.-

VARSOVIE, le 12 Août 1920.

Groupe des Armées du Nord.

I2/I.-

Le Général SPIRE, détaché au G.A.N
à Monsieur le Général Chef de la Mission
Militaire Française en Pologne
(Etat-Major)

Le Général MLENEK, ne disposant d'aucun moyen de locomotion, ne peut que difficilement remplir sa mission d'inspection de l'artillerie du G.A.N.-.

Or, il me rend compte qu'une voiture automobile du Centre d'instruction de GRAUDENZ, laissée par le Général MOINEVILLE, faute de pneus de rechange, serait disponible après réparation et utilisable.-

Je demande qu'ordre télégraphique soit donné au C.I de GRAUDENZ d'envoyer cette voiture à VARSOVIE par voie ferrée pour la faire réparer et qu'elle soit ensuite affectée au Général MLENEK.

Spire

MISSION MILITAIRE FRANCAISE EN POLOGNE			
Le Chef d'Etat-Major			
ENTREE le:	12.8.20	5938	-EM-E
SORTIE le:	14.8.20		-EM-S
DESTINATION:	<i>G. Spiro.</i>		

Sait retour
La solution proposée n'est pas pratique dans la situation actuelle, tant pour raison de transports par V.F. que de possibilité de réparations.

W. Schelley

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

EN POLOGNE

E T A T - M A J O R

N° 1863 /E.M.

NOTE DE SERVICE

Des mutations d'Officiers détachés aux Armées ont été faites à l'Intérieur des Groupes d'Armées.

Pour me permettre de tenir à jour l'état des Officiers détachés, prière d'envoyer d'urgence la liste nominative des Officiers que vous avez sous vos ordres, ainsi que l'affectation que vous leur avez donnée, et d'envoyer à l'avenir un état des mutations qui seront faites.

Le Général HENRYS
 Chef de la Mission Militaire Française
 en POLOGNE
 P. O. Le Chef d'Etat-Major

St. O. G. A. / chef 8.14.

DESTINATAIRES :

Généraux Chefs des Groupes de Liaison auprès des G.A.N. et G.A.S. et C.C.
 Généraux ou Officiers Supérieurs Chefs de Groupes Liaison auprès des

1re Armée
 2me Armée
 3me Armée
 4me Armée
 6me Armée
 Groupe Sikorski
 Gouverneur de Varsovie
 Mme D.I.

Colonel LOIR

145

161

MISSION MILITAIRE FRANCAISE
EN POLOGNE

ETAT-MAJOR

N° 1.855/E.M.

8
Varsovie, le 10 Août 1920

LISTE GÉNÉRALE DES DESTINATAIRES

Rectifiée à la date du

10 Août 1920.

(Suite aux Notes 880/E.M. du 10 Mai - 1.492/E.M. du
19 Juillet et 1.555/E.M. du 22 Juillet 1920)

Cabinet du Général HENRYS
Général VOUILLEMIN
Général Chef d'Etat-Major
1er. Sous-Chef d'Etat-Major
2me. Sous-Chef d'Etat-Major
1er. Bureau
2me. Bureau
3me. Bureau
4me. Bureau
Service courant (3 ex.)
Personnel
Q.G.
Intendance du Personnel français
S.P. 311
Bureau de Comptabilité
Payeur Général CLOQUEMIN
Médecin-Inspecteur VIGUIER

DIRECTIONS : Infanterie
Artillerie
Fabrications de Guerre
Génie
Cavalerie
Aéronautique
Intendance
Santé
Service Géographique

Détachement Principal
D.P. N° 2
D.P. N° 3

G.P.E.

Nowy-Dwor	N° 10 - Posen
N° 4 - Czestochowa	N° 11 - Bromberg
N° 5 - Kielce	N° 12 - Plock
N° 6 - Lodz	N° 13 - Graudenz
N° 7 - Bromberg	N° 14 - Cracovie
N° 8 - Czestochowa	N° 15 - Cracovie
N° 9 - Cracovie	

DESTINATAIRES DU FRONT :

Liste à vérifier à chaque envoi.

P.A. Le Sous-Chef d'E.M.

Le Général BILLOTTE
Chef d'Etat-Major
signé : BILLOTTE



MISSION MILITAIRE FRANCAISE

EN POLOGNE

ETAT-MAJOR

VARSOVIE, LE 9 AOUT 1920.

Bureau du Personnel

Section

N° 9.400 / P

NOTE DE SERVICE

CONFIDENTIELLE

Des Officiers permissionnaires en France ont fréquemment dépassé les délais de leur permission sous prétexte, soit que les trains de permissionnaires étaient supprimés, soit qu'ils n'avaient pu obtenir des places en temps voulu dans le train de luxe Paris-Prague-Varsovie.

Ces excuses ne sont pas valables, et ne seront plus admises à l'avenir, puisque les Officiers sont autorisés à passer par l'Allemagne en tenue civile (Ordre N° 41 du 24 Juin 1920) et à utiliser tous les trains de voyageurs.

Les Officiers devront strictement rejoindre leur poste en Pologne à l'issue de leur permission, sans dépasser les délais qui leur sont accordés (durée de trajet par l'itinéraire le plus court).

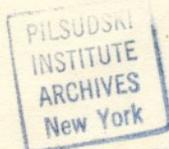
Le retour par le train de luxe Paris-Prague-Varsovie n'est qu'une faculté offerte aux Officiers Généraux et Supérieurs dans la limite des places disponibles.

A l'avenir les Officiers autorisés à utiliser le train de luxe Paris-Prague-Varsovie, devront, dès leur arrivée en France, retenir leurs places, pour le train de retour, au Ministère de la Guerre (2° Bureau - Section des Courriers Extérieurs).

S'ils ne peuvent obtenir des places pour la date qu'ils demandent, ils doivent rejoindre leur poste par les trains de voyageurs ordinaires, sans dépasser les délais de leur permission.

Les Chefs de Groupement de Personnels, les Directeurs et Chefs de Bureaux et de Services de la Mission veilleront strictement à l'observation de ces prescriptions, et prendront les sanctions nécessaires contre les Officiers ayant dépassé les délais de leur permission.

Ils adresseront.....



Ils adresseront les 1, 11 et 21 de chaque mois au
GENERAL Chef de Mission (Etat-Major-Personnel), un compte-
rendu indiquant :

- les Officiers et Hommes de troupe rentrés de per-
mission pendant la décade précédente;
- la durée de permission accordée;
- la date de départ et la date de retour;
- les sanctions prises, s'il y a lieu, et les ob-
servations nécessaires.

CONFIDENTIAL

Le GENERAL Chef de la Mission Militaire
Française en Pologne,
signé : S Y R W L H .

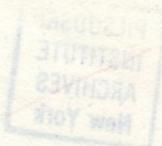
Les Officiers doivent strictement
en Pologne à l'issue de leur permission
délais qui leur sont accordés (durée de la per-
mission).
Le retour par le train de Luxe Paris-Prague-Vrsovie
n'est qu'une facilité offerte aux Officiers et
autres dans la limite des places disponibles.
A l'avenir les Officiers autorisés à utiliser le
train de Luxe Paris-Prague-Vrsovie, devront, dès leur ar-
rivée en France, retourner leurs places, pour le train de
retour, au Ministère de la Guerre (2^e Bureau - Section
des Courriers Extraniers).



S'ils ne peuvent obtenir des places pour la date qui
ils demandent, ils doivent rejoindre leur poste par les
trains de voyageurs ordinaires, sans dépasser les délais
de leur permission.

Les Chefs de Groupement de Personnels, les Directeurs
et Chefs de Bureau et de Services de la Mission veilleront
strictement à l'observation de ces prescriptions, et
prendront les sanctions nécessaires contre les Officiers
ayant dépassé les délais de leur permission.

Ils adresseront.....



VARSOVIE, LE 8 AOUT 1920.

Bureau du Personnel

Section P

N° 9.312 /PP

NOTE DE SERVICE

Sur ma demande, le Ministre de la Guerre Polonais a accordé aux Officiers et Hommes de troupe détachés aux Armées et non régis par le Contrat du 25 Avril 1919 (ou par le nouveau Contrat lorsqu'il sera en vigueur), pendant tout le temps de leur présence dans les Armées Polonaises en campagne, un supplément journalier destiné à porter le total de leurs allocations à la hauteur de celles des Militaires régis par le Contrat du 25 Avril 1919 (ou par le nouveau Contrat lorsqu'il sera en vigueur).

Il est rappelé que les allocations de solde attribuées aux Officiers et Hommes de troupe régis par le Contrat du 25 Avril 1919 sont basées sur le grade des intéressés à titre Français.

Au cas exceptionnel de dépenses dépassant sensiblement le taux des allocations de vivres, telles qu'elles sont prévues au Contrat du 25 Avril (ou nouveau contrat), le remboursement des excédents de dépenses est effectué d'après les règles prévues dans ce dernier contrat.

Il ne sera rien changé au mode actuel de décompte des allocations dues aux personnels. Le tableau des allocations actuelles est seulement complété, par une allocation supplémentaire unique à calculer sur les bases de la note précitée.

Les droits ou supplément journalier visé ci-dessus compteront du jour du départ de VARSOVIE pour les Officiers convoqués à VARSOVIE avant leur envoi aux Armées, du jour du départ de leur résidence pour les autres.

Le GENERAL Chef de la M.M.F.P. :

signé : HENRYS.

P.A.

Le Sous-Chef d'Etat-Major :



*Il s'agit de
C. Dandré
Moulin*

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

165

VARSOVIE, le 8 Août 1920.

ETAT-MAJOR

Bureau du Personnel

Section P.-

N° 9.312/PP

NOTE DE SERVICE.-

Sur ma demande, le Ministre de la Guerre Polonais a accordé aux Officiers et Hommes de troupes détachés aux armées et non régis par le contrat du 25 Avril 1919 (ou par le nouveau contrat lorsqu'il sera en vigueur) pendant tout le temps de leur présence ~~aux~~ dans les Armées Polonaises en campagne un supplément journalier destiné à porter le total de leurs allocations à la hauteur de celles des Militaires régis par le contrat du 25 Avril 1919 (ou par le nouveau contrat lorsqu'il sera en vigueur).

Il est rappelé que les allocations de solde attribuées aux officiers et Hommes de troupes régis par le contrat du 25 Avril 1919 sont basées sur le grade des intéressés à titre Français.

Au cas exceptionnel des dépenses dépassant sensiblement le taux des allocations de vivres, telles qu'elles sont prévues au contrat du 25 Avril (ou nouveau contrat) le remboursement des excédents de dépenses est effectué d'après les règles prévues dans ce dernier contrat.

Il ne sera rien changé au mode actuel de décompte des allocations dues aux personnels. Le tableau des allocations actuelles est seulement complété, par une allocation supplémentaire unique à calculer sur les bases de la note précitée

Les droits au supplément journalier visé ci-dessus compteront du jour du départ de VARSOVIE pour les officiers convoqués à VARSOVIE avant leur envoi aux armées, du jour du départ de leur résidence pour les autres.

Le Général Chef de la M.M.F.P

Signé: HENRYS.

EN POLOGNE

ETAT - MAJOR

N° 1805 /E.M.

Le Général HENRYS,

Chef de la Mission Militaire Française
en Pologne,

à

Monsieur le Général

Chef du Groupe de Liaison du G.A.N.

NOWO-MINSK

CONFIDENTIEL

URGENT

Je vous envoie deux automobiles conduites par deux chauffeurs polonais, et qui sont désormais à votre disposition. Prenez-en livraison immédiatement en vue d'éviter qu'elles ne soient revendiquées par des Services polonais.

Le Général HENRYS
Chef de la Mission Militaire Française
en POLOGNE
P. O. Le Chef d'Etat-Major
P. O. Le Chef d'Etat-Major

Y. Belokobyl

Reçu

495 - Ce Hoff

499 - g^e Maurin

PODOLSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

168

MISSION MILITAIRE FRANÇAISE

cl
Varsovie, le 3 Août 1920

ET POLOGNE

ETAT - MAJOR

N° 1.766/E.M.

ORDRE GENERAL N° 10

Il m'a été rendu compte que malgré les ordres donnés certains Officiers français, détachés auprès des divers départements ou bureaux du Ministère des Affaires Militaires et de l'Etat-Major, n'obtenaient encore de ces organes polonais qu'une documentation incomplète et que, par suite, ces Officiers n'étaient pas en mesure de se faire une idée précise de la situation du moment, et de donner, en temps opportun, un avis éclairé.

Je suis intervenu, à nouveau, auprès du Vice-Ministre de la Guerre pour demander que cet état de choses fût modifié sans aucun retard. Le Vice-Ministre de la Guerre a aussitôt publié l'ordre 148/W.M. 20 du 28/VII.20 qui fixe, en matière de collaboration avec les Officiers français, les obligations des Officiers polonais placés sous son autorité; ce document est joint au présent ordre général.

Il résulte de l'ordre 148/W.M. 20 que les Officiers français détachés auprès des Services du Ministère de la Guerre ont droit à recevoir communication de tous les documents officiels, confidentiels ou non, qui intéressent le fonctionnement des Services auprès desquels s'exerce leur activité.

Les Directeurs d'Armes et de Services ainsi que les Chefs de Bureaux de l'Etat-Major de la Mission, signaleront au Général Chef de Mission les Officiers polonais qui ne se conforment pas aux ordres donnés et qui, pour des raisons mesquines d'amour-propre, méconnaissent les intérêts de leur pays en refusant la collaboration française qui leur est offerte avec tant de dévouement.

Le Général Chef de la Mission
signé : HENRYS

P.A. Le Général BILLOTTE
Chef d'Etat-Major



Destinataires

Liste générale du 22 Juillet 1920

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

15-169

Les ordres donnés à plusieurs reprises au sujet de la nécessité de la collaboration avec les Officiers français détachés auprès des divers Départements et Bureaux du Ministère des Affaires Militaires et des D.O.G. (Centres d'Instruction, batteries de dépôt, etc...) ne sont pas observés.

Les Officiers français travaillant dans les divers bureaux du Ministère des Affaires militaires et surtout les Officiers travaillent aux questions d'organisation et de ravitaillement ne reçoivent pas les renseignements demandés.

Je fais savoir que la collaboration avec les Officiers français détachés tant au Ministère des Affaires Militaires qu'à divers organes à l'intérieur est nécessaire. Notre jeune corps d'officiers est encore inexpérimenté, il peut tirer de grands profits d'une compréhension appropriée de cette collaboration. Les camarades français, qui se trouvent en Pologne actuellement, appartiennent à l'élite des Officiers français et possèdent une grande expérience. Leurs conseils et leur collaboration ne peuvent apporter que du profit à notre Armée.

J'ordonne que tous les renseignements demandés par les Officiers français leur soient donnés en entier.

J'insiste particulièrement sur la question du ravitaillement; tous les renseignements donnés aux Officiers français dans cette manière doivent être strictement exacts et conformes à la vérité.

signé : Sosnkowski

Général de Division et Vice-Ministre

MISSION MILITAIRE FRANCAISE

EN POLOGNE

Varsovie, le 2 Août 1920.

Etat-Major

-o-

N° /EM

CONFIRMATION DE TELEGRAMMES

-:-:-:-

Etat-Major Mission à Général SPIRE, Siedlce.

N° 1758 /EM

Commandant MUSSE part ce soir en tournée pour visiter
11° D.I. - Q.G. Mourruau - Q.G. Faury. Passera chez vous en dernier
lieu.

Sa mission est de prendre tous renseignements sur unités
en réserve, leur emplacement, leurs effectifs, les renforts attendus,
la date à laquelle elles seront prêtes.

Prière prévenir E.M. subordonnés pour tenir prêts tous
renseignements nécessaires.

-:-:-

Etat-Major Mission à Général SPIRE, Siedlce.

N° 1739 /EM

Commandant MUSSE ira seulement à OSTROW et à Q.G. MOURRUAU
Général SPIRE enverra renseignements au sujet unités armée Faury
soit par le motocycliste venu de Varsovie soit par officier envoyé
spécialement à Varsovie. Renseignements devront parvenir à Varsovie
pour le 2 août 10 h. matin.

Par Le Général Chef d'Etat-Major:
signé: BILLOTTE.

P.A. l'officier J. & M.



HOODSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

1771

EN POLOGNE

E T A T - M A J O R

N° 1725 / E.M.

NOTE DE SERVICE

1°- Les faibles ressources du Service Auto de la Mission ne permettent pas de renforcer le nombre des autos déjà mises à la disposition des Généraux Bernard et Spire.

Il est demandé au Général Chef d'E.M. de l'Armée Polonaise de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que les voitures, autos ou side-cars, qui pourraient leur être encore nécessaires pour assurer leurs liaisons, leur soient fournies par les Commandements auprès desquels ils sont accrédités.

2°- La liaison téléphonique doit être susceptible de donner d'excellents résultats. Prière de tenter un premier essai dès réception de cette note en appelant l'Etat-Major de la Mission : 169 - 67.

Le Général HENRYS
 Chef de la Mission Militaire Française
 en POLOGNE
 P. O. Le Chef d'Etat-Major:

DESTINATAIRES :

Général BERNARD
 Général SPIRE.

*Essai fait à 17 h
 Communication obtenue
 à 17 h 45*

Henrys



PLSUDSKI
 INSTITUTE
 ARCHIVES
 New York

PLSUDSKI
 INSTITUTE
 ARCHIVES
 New York

MISSION MILITAIRE FRANCAISE

EN POLOGNE

Varsovie, le 30 Juillet 1920.

Etat-Major

-0-

N° 1704 /EM

NOTE de SERVICE

La liaison entre le Général Chef de Mission et les Généraux Chefs des Groupes de Liaison détachés auprès des G.A. Nord et Sud sera assurée comme il suit:

1°- G.A. Nord à SIEDLCE (Général Spire)

Un motocycliste part à 14 heures de Varsovie pour Siedlce. Il repart du G.A. Nord de manière à arriver à Varsovie avant 7 heures et se présente à l'E.M. de la Mission (Section du Courrier) qui assure la transmission des plis.

2°- G.A. Sud à CHELM (Général Bernard)

Le Service sera assuré par 2 motocyclistes à l'aide d'un relai fonctionnant à DEMBLIN. L'un des motocyclistes (N° 1) fera le trajet Varsovie-Demblin et retour; l'autre (N° 2) fera le trajet Chelm-Demblin et retour.

Ils partiront aujourd'hui 30 Juillet à 13 h. 30.

Le motocycliste N° 2 quittera quotidiennement CHELM de manière à être rendu à DEMBLIN, au rendez-vous convenu avec le moto N° 1, avant 4 heures. Le moto N° 1 prendra les plis du N° 2 et sera rendu avant 7 heures à Varsovie, E.M., Section du Courrier, qui assurera la transmission des plis.

Réparations: Le personnel de l'Aéronautique, stationné à Demblin, sera prévenu qu'il est tenu de prêter aux 2 motos N° 1 et 2 ci-dessus tout le concours dont il est susceptible en matière de réparations, de logement et de soins

P. O. Le Chef d'Etat-Major:
Le Général HENRYS
Chef de la Mission Militaire Française
en POLOGNE

Destinataires:

Général SPIRE
Général BERNARD
Chef Personnel Aéro de Demblin (Cdt de Chivré)
Section du Courrier

Aéro.

P. O.



156

173

MISSION MILITAIRE FRANÇAISE

EN POLOGNE

Varsovie, le 30 Juillet 1920.

Etat - Major

-0-
N° 1702 /EM

NOTE de SERVICE

-:-:-:-

Les C.R. des Généraux détachés auprès des Groupes d'Armées arrivent présentement trop tard à l'E.M. de la Mission pour que les renseignements relatifs aux opérations puissent être utilement exploités. Seules les observations ayant un caractère général conservent leur valeur quand elles sont reçues à Varsovie.

En conséquence, il sera organisé, à compter du 30 Juillet, un courrier par motocyclistes, entre Varsovie et les Q.G. de Groupes d'Armée: liaison directe entre Varsovie et Siedlce - liaison, avec relai à Deblin (Iwangorod) entre Varsovie et Chelm.

Les plis devant parvenir à l'E.M. de la Mission le matin à 7 heures, les compte-rendus de fin de journée devront être remis aux motocyclistes avant minuit pour le G.A.N., avant 22 heures pour le G.A.S.

Au cas où les motocyclistes ne seraient pas arrivés au Groupe d'Armées aux heures fixées, les compte-rendus seront envoyés à la Mission par un courrier spécial, à la diligence des Généraux Chefs des Groupes d'officiers français.

Le Général HENRYS
Chef de la Mission Militaire Française
en POLOGNE
P. O. Le Chef d'Etat-Major

Destinataires:

Général Bernard

Général Spire.

PILESODSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York



15774

Mission Militaire Française

en Pologne .

Varsovie, le 29 juillet 1920

Et a t -M a j o r .

N° I.679/E.M.

Le Général HENRYS, Chef de la
Mission Militaire Française en POLOGNE.

à Monsieur le Général MOURRUAU, Chef
du Groupe des Officiers détachés à la
1^o armée polonaise .

J'ai l'honneur de vous faire connaître que
les officiers dont les noms suivent sont dirigés sur le Q.G. de la
1^o armée polonaise pour être mis à votre disposition .

La note ci-jointe dont il vous est envoyé
10 exemplaires fixe le rôle de ces officiers qui, en principe, doi-
vent être employés auprès des Etats-Majors des divisions de la 1^o
Armée . Toutefois les missions prévues dans cette note entraînent
pour ces officiers l'obligation de se rendre en liaison jusqu'
aux unités inférieures et peuvent, de ce fait, les mettre en pré-
sence de l'ennemi . Des instructions ont été demandées pour pré-
ciser leur situation , déterminer s'ils doivent se considérer comme
belligérants, fixer leurs droits éventuels au bénéfice de la cam-
pagne guerre et à tous les avantages d'ordre militaire ou pécu-
niaire pouvant résulter de leur participation à des opérations
de guerre . Ces instructions ne me sont pas encore parvenues .

En attendant que je puisse vous faire connaître
la décision prise , je vous prie de conserver ces officiers au
Q.G. de la 1^o armée et de les utiliser , soit pour renforcer votre
action auprès de l'E.M. de cette armée , soit pour des missions au-
près des divisions avec lesquelles la liaison peut être établie
en toute sécurité .

Vous voudrez bien vous entendre avec le Général Commandant
la 1^o armée pour faciliter l'installation de ces Officiers et
leur faire donner tous moyens de liaison indispensables à l'
accomplissement de leurs missions ; autos, chevaux, voitures .

P. A
d'officier d'E. M.
Ch. Roumey

signé : HENRYS .

Mission Militaire Française
en Pologne .

Varsovie, le 28 juillet 1920

E t a t - M a j o r .

N° I.68I/ E.M.

N O T E

pour les officiers de liaison
auprès des D.I. polonaises

-o--o-o-o-

Le Général Chef de la Mission Militaire Française en Pologne a décidé d'envoyer des officiers en liaison auprès de certaines divisions polonaises .

La Mission de ces officiers est la suivante :

a/ Donner l'exemple du calme, de la pondération de la dignité . Par leur attitude , ramener la confiance parmi l'Etat-Major Polonais , remonter le moral des cadres et de la troupe . Définir rôle de l'Officier dans le rang , prêcher la fermeté et le rétablissement de la discipline .

b/ Porter une attention particulière sur le fonctionnement du service des liaisons par télégraphe, téléphone et T.S.F. , qui constitue le réseau du Commandement . Le Commandant VIZE , Chef du service des liaisons à la Mission , est en tournée d'organisation sur le front Nord , avec le Chef de service des liaisons du G.C.G.

Montrer aux Etats-Majors polonais comment doit se faire la liaison par officiers entre les divers échelons du Commandement . Cette importante partie de la mission des Etats-Majors est complètement ignorée , et le commandant en Chef de l'armée polonaise a personnellement demandé au Général Chef de la Mission que les officiers français y veillent spécialement . Le meilleur moyen est que ceux-ci accomplissent les liaisons , d'une part à l'intérieur de la D.I. , d'autre part , avec l'échelon supérieur , jusqu'à ce que les Officiers polonais soient rompus à cette tâche .

c/ Prendre connaissance des intentions du Commandement , des ordres en préparation , veiller à ce que les mesures prises soient logiques , fermes , et conformes aux ordres de l'échelon supérieur .

Vérifier la transmission des ordres, et leur exécution .

S'assurer que tous les éléments intéressés sont informés de la situation générale , que chacun sait comment il doit travailler dans l'intérêt général .

d/ Connaître les besoins des troupes , de façon à les signaler exactement à l'Officier français en mission à l'échelon supérieur (effectifs en hommes, chevaux , complètement en matériel, ravitaillements , évacuations) .

Le Général Chef d'Etat-Major :

signé : BILLOTE

P.A. L'Officier d'E.M.

P. C. A. Rouille

PLISDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

100 - 177

VARSOVIE, LE 27 JUILLET 1920.

NOTE DE SERVICE

-:-:-:-:-

Les Officiers, régis par l'Accord du 15 Janvier 1919, et détachés temporairement auprès des Etats-Majors de Front, seront désormais rattachés pour la solde au Détachement Principal qui les fera payer, par les soins du Détachement Particulier N°2.

Les Généraux détachés auprès des Etats-Majors de Groupe d'Armées enverront, au Commandant du Détachement Principal, un Officier porteur des mutations des Officiers détachés à l'E.M. du Groupe d'Armées et dans les E.M. des Armées composant le Groupe d'Armées.

Toutefois, en raison des difficultés de communications, les Officiers détachés à la VI° Armée adresseront directement l'état demandé.

Le GENERAL Chef de la M.M.F.P. :

signé: Billotte

DÉSTINATAIRES :

Général détaché G.A.S.
Général détaché G.A.N.
Général détaché 1° Armée
Colonel détaché 4° Armée
Général détaché 3° Armée
Colonel détaché 2° Armée
Colonel détaché 6° Armée
Général détaché Corps de Cavalerie
Détachement Principal
D.P. N° 2
G.P.F. N° 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 -

PA

Copie conforme notifiée : les états de mutations concernant les officiers de détachement I - et III^e Armées devant passer de Ho et fondée au Général qui



161178

Mission Militaire Française
en Pologne .

Varsovie, le 27 juillet 1920

Etat - Major .

N° 1653 /R.M.

N O T E

pour les Chefs des groupes
de liaison aux Armées.

-o-o-o-o-

Les demandes de matériel adressées par les Chefs des Groupes de liaison détachés aux Armées, ont été transmises auprès des Services polonais intéressés et des démarches ont été entreprises pour que satisfaction soit donnée dans toute la mesure du possible .

En ce qui concerne certaines de ces demandes, il a été répondu par le G.Q.G. ou le Ministère de la Guerre que les approvisionnements actuels des unités auxquelles était destiné le matériel demandé, sont jugés suffisants. *ou qu'aucune demande n'a été adressée par les états-majors polonais.*

En conséquence, M.M. les Chefs de groupes de liaison détachés aux Armées voudront bien s'entendre avec les Etats-Majors polonais auprès desquels ils sont placés, pour que les demandes de matériel qu'ils m'adressent soient également transmises télégraphiquement par ces R.M. au Grand Quartier Général de l'Armée Polonaise à VARSOVIE. *En outre ces demandes doivent être très précises et indiquer exactement la quantité demandée.*

Destinataires :

Général SPIRE G.A.M.
Général MOURROUAV 1^{re} Armée
Colonel MAURY 4^{re} Armée
Général BERNHARD G.A.S.
Général de MOINEVILLE 3^{re} Armée
Colonel de GAIL 2^{re} Armée
Colonel de BENTY 6^{re} armée
Général DURAND Corps de cavalerie .

Le Général HENRYS
Chef de la Mission Militaire Française
en POLOGNE
P. O. Le Chef d'Etat-Major



PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

 ETAT-MAJOR.

n° 1840 / E.M.

NOTE de SERVICE.

Free
schus

La lettre n° 1514/E.M. la note n° 1581/E.M. du 28 Juillet complétée par lettre n° 1679 et la note 1734/E.M. ont déterminé le rôle des Officiers français détachés au front. Il paraît nécessaire, pour tenir compte des observations auxquelles a donné lieu l'expérience de quelques jours, de préciser ce rôle à nouveau.

Les Généraux et Officiers supérieurs détachés comme Chefs de Groupes d'Officiers auprès des Groupes d'armées, et des Armées sont conseillers Techniques de Commandement. Comme tels ils doivent recevoir de l'E.M. auprès duquel ils sont détachés communication des ordres émanant de l'autorité supérieure polonaise et des renseignements fournis par les unités subordonnées. Ils ont d'autre part des agents d'informations dans les Officiers français qui leur sont adjoints.

Ainsi renseigné, ils sont à même de donner tout avis ou conseil qui leur paraît opportun, touchant l'élaboration des ordres. Il leur appartient même, au cas où, ces conseils n'étant pas suivis, la décision prise par le Généraux Polonais leur paraîtrait dangereuse, de rédiger leurs observations et de dégager leur responsabilité. Les notes ainsi établies seront remises au Général Polonais auquel ils sont adjoints et copie sera adressée au Général Chef de la Mission Française.

Par contre, les Officiers détachés auprès des E.M. de Division ont essentiellement un rôle d'Officiers de liaison; ils reçoivent communication des ordres donnés par l'armée et vérifient sans intervenir dans leur rédaction, que les ordres donnés par les D.I. assurent l'exécution intégrale des ordres de l'armée; ils peuvent demander des éclaircissements ou fournir des explications qui leur paraissent nécessaires; ils doivent

s'abstenir de donner des conseils ou avis qui ne sont pas sollicités.

C'est dans le même esprit, que s'ils sont détachés dans les divisions mêmes, ils doivent s'assurer par des liaisons dans l'intérieur des D.I. que les ordres du Commandant de la D.I. sont exécutés par ses subordonnés.

Il importe en tout cas d'éviter toute attitude de critique ~~excess~~ acerbe à priori. Les E.M. polonais doivent trouver dans les Officiers Français des collaborateurs qui savent inspirer avec le calme et la fermeté nécessaires, dans les circonstances actuelles, la confiance basée sur une sympathie mutuelle et le dévouement à la même cause.

Signé: HENRYS.

P.A. le Général BILLOTTE.
Chef d'Etat-Major,

P/o. A. Pilsudski



Destinataires:

- Général BERNARD
- Général SPIRE
- Général MOURRUAU
- Général MOINEVILLE
- Colonel FAURY
- Colonel de RENTY
- Colonel de GAIL

- Lieutenant-Colonel HAPPE.

MISSION MILITAIRE FRANCAISE
EN POLOGNE

Gal Spire
Varsovie, le 19 Juillet 1920.

Etat - Major
3° Bureau
-o-

N° 534/3

NOTE POUR LES CHEFS DES GROUPES
D'OFFICIERS FRANCAIS DETACHES EN LIAISON
AUX ETATS-MAJORS POLONAIS DE FRONTS, d'ARMEES
ET DU CORPS DE CAVALERIE.

- I -

La mission et les attributions des Officiers français détachés en liaison auprès des Etats-Majors polonais, ont été fixées comme suit, d'accord avec le Commandement en Chef polonais.

1° - Officiers généraux ou supérieurs, Chefs des Groupes de liaison.-

Le Chef de chaque groupe de liaison sera accrédité comme le représentant du Général Chef de Mission auprès du Général Commandant la grande unité considérée.

Le rôle de ces Officiers sera de se tenir constamment au courant de la marche des opérations, de l'état matériel et moral des troupes, des besoins en ravitaillements de toute nature. Tous les projets d'ordres ou d'instruction concernant les opérations devront leur être communiqués en temps voulu, afin qu'ils soient à même de donner tous avis et conseils qui leur paraîtront utiles.

Le Chef de chaque groupe de liaison devra rester en communication avec le Général Chef de Mission et lui rendra compte, au fur et à mesure, de toutes les décisions prises et de tous les événements survenus.

2°- Autres Officiers.-

Ces officiers seront employés par l'Officier Général ou Supérieur Chef du Groupe de Liaison, d'accord avec les Commandants de Groupe d'Armées, d'Armée ou de Corps de Cavalerie intéressés. Ils pourront, s'ils y consentent, et à la demande des Chefs des grandes unités ci-dessus, occuper des fonctions d'Etat-Major pour lesquelles on ne dispose d'aucun officier polonais qualifié.

- II -

Le Général Chef de Mission désire que les officiers en liaison apportent toute leur attention et leurs efforts à agir dans le sens suivant:

1°- Remonter le moral de tous. La présence d'officiers français, leur attitude et leur sang-froid, doivent être un réconfort pour les Etats-Majors et pour les troupes. Les Officiers français s'efforceront d'accroître cette impression, de prendre l'ascendant moral dans le milieu où ils se trouveront, de réagir contre les tendances à la dépression et de propager partout la conviction que la situation actuelle peut et doit être renversée au profit des Polonais si chacun fait tout son devoir et travaille de toutes ses forces.

2°- Au Groupe d'Armées du Nord, mettre de l'ordre dans la retraite, renouer les liaisons normales entre les Armées et les échelons subordonnés, organiser les colonnes et les convois, constituer des arrière-gardes bien commandées, couvrant l'écoulement du gros des troupes et assurant les destructions nécessaires pour retarder l'ennemi.

3°- Au Groupe d'Armées du Sud dès à présent, et au Groupe d'Armées du Nord dès qu'il arrivera sur la ligne où doit s'arrêter la retraite, organiser une couverture à l'abri de laquelle les grandes unités se regrouperont. (1)

- Reconstituer les Corps et les Divisions, remettre de l'ordre dans les unités, les reconstituer en hommes, en chevaux et en matériel, amalgamer les renforts venus de l'arrière; ravitailler les troupes, reconstituer l'approvisionnement en vivres et en munitions; provoquer les mutations nécessaires dans le Commandement, inculquer à tous l'idée que le temps des reculs est passé et que chacun maintenant doit regarder en avant; organiser des barrages efficaces à l'arrière de la zone de reconstitution des Armées pour empêcher la fonte des effectifs.

4°- Parallèlement à ce travail de reconstitution intérieure et à l'abri de la couverture, substituer au dispositif actuel en cordon, un dispositif échelonné permettant la manoeuvre. Articuler les armées de manière qu'elles soient en mesure de s'engager offensivement et d'aborder l'ennemi, toutes forces réunies, à l'heure choisie par le Haut-Commandement pour la reprise générale de l'offensive, ou pour contre-attaquer l'adversaire s'il essayait de devancer les Polonais.

(1) Une position défensive est actuellement en voie d'organisation sur la ligne générale Grodno, Niémen, Szczara, canal Oginski, Pinsk, par les soins du Ministère des Affaires Militaires. Se mettre immédiatement en liaison avec le D.O.G. de Grodno, de façon à pouvoir préparer la répartition des troupes sur cette position, à l'abri de laquelle les Armées du Nord se reconstitueront.

A titre de renseignement, une deuxième position, dite du Bug, est en voie d'organisation, dans les mêmes conditions, sur la ligne générale: Bug, Brody, Tarnopol, Zlota, Lipa. L'éventualité d'un repli sur cette position n'est d'ailleurs aucunement envisagée actuellement.

5°- Porter une attention particulière sur les liaisons; en faire saisir toute l'importance au Commandement polonais. Le bon fonctionnement des liaisons (par fil, par T.S.F. ou par officiers d'Etat-Major) est la condition essentielle de la transmission rapide des renseignements, bases des décisions, et de l'envoi des ordres en temps voulu.

- III -

Les Chefs des Groupes détachés auprès de chaque Commandant de Groupe d'Armées régleront la transmission des ordres et des compte-rendus aux différents groupes d'officiers français répartis dans le Groupe d'Armées.

Ils correspondront avec le Général Chef de Mission par un courrier quotidien dont le fonctionnement sera réglé par un ordre particulier.

Henry

25 Juillet 1920

Etat - Major

-0-
N° 1607 /EM

COPIE

à

Monsieur le Général,
Chef d'Etat-Major Général de l'Armée Polonaise
à VARSOVIE

Sur la demande du Chef du Service des Liaisons du Haut-Commandement, le Commandant VIZE, chargé des liaisons à la Mission Militaire française, a rédigé et lui a remis une note sur l'établissement de ce service dans les circonstances actuelles.

Il y a le plus grand intérêt à ce que les mesures préconisées soient adoptées et que leur mise à exécution soit suivie avec attention.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, en conséquence, que le Commandant VIZE se rendra en mission auprès des principaux états-majors du front Nord et je vous serais obligé de vouloir bien donner des ordres pour que son action puisse s'exercer efficacement sur le service des liaisons.

Le Général HENRYS
Chef de la Mission Militaire Française
en POLOGNE
P. G. Le Chef d'Etat-Major:

Le Général Chef d'Etat-Major:
signé: BILLOTTE.

Copie pour:

Général SPIRE
Général MOURRUAU
Colonel FAURY

MISSION MILITAIRE FRANCAISE

Varsovie, le 25 Juillet 1920

EN POLOGNE

ETAT - MAJOR

N° 1.603/E.M.

RECTIFICATIF à la NOTE N° 1.567/E.M.

du 22 Juillet 1920

1°- Le courrier entre la Mission de Varsovie et les Commandants de groupes d'officiers français détachés au front sera désormais quotidien.

2°- En plus du service établi avec le Groupe des Armées du Nord (par la 1re Armée à Bialystock) et avec le Groupe des Armées du Sud (Chelm), un service fonctionnera avec le Q.G. de la 6me Armée (Zloczow par Lwow)

P.O. Le Général Chef d'E.M.

signé : BILCORNE

P.A. L'Officier d'Etat-Major



DESTINAT IRES

Ceux de la
Note N° 1.567/E.M.



150

187

Détachement Principal

N° 3790/T.

Le Lieutenant-Colonel GERARD
Commandant le Détachement Principal
à
Monsieur le Général SPIRE
Détaché Groupe d'Armées du Nord.

En vue du paiement de la solde au personnel Français détaché dans les E. M. de Groupe d'Armées et d'Armées, j'ai l'honneur de vous soumettre les propositions suivantes qui pourraient être portées par vos soins à la connaissance des intéressés si vous les approuvez.

Une liste nominative des Officiers et hommes de troupe désirant recevoir leur solde pour une période écoulée (quinzaine ou mois) serait remise à l'an des courriers qui établissent la liaison entre l' E. M. de Varsovie et le Général détaché au Groupe d' Armée.

Ce courrier, sur présentation de cette liste, recevrait du D.P. N° 2 les fonds nécessaires et l'état décompté des sommes à payer. Le paiement serait effectué lors de la liaison suivante et les récépissés émargés rapportés ensuite au D.P. N° 2.



*Copie conforme notifiée
à tous fins utiles en
ce qui concerne les officiers & hommes à temps
administrés par le DP n° 2.*

*Fusion - le joint lo
2401 Spire detache au Nord
Pot 1917 51 EM*

MISSION MILITAIRE FRANCAISE
EN POLOGNE

Etat-Major

-0-

N° 1580 /EM

Varsovie, le 25 Juillet 1920.

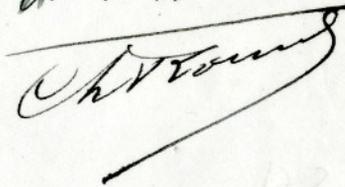
Annexe au Bulletin de Renseignements.

Général BERNARD

Général SPIRE.

Une mission franco-britannique dont fait partie le Général WEYGAND arrivera dimanche à VARSOVIE pour examiner la situation générale en POLOGNE et la situation sur le front. *20* Le Général Chef d'Etat-Major: signé: BILLOTTE.

P. A. L'off. G. M.



MISSION MILITAIRE FRANÇAISE

EN POLOGNE

VARSOVIE, le 22 Juillet 1920.

Etat - Major

N° 1567/B.M.

NOTE DE SERVICE.

ORGANISATION DU COURRIER AVEC LES OFFICIERS

DETACHES AU FRONT POLONAIS.

I- Il sera organisé, à destination des Q.G. de Groupes d'Armées au front, 3 courriers réguliers par semaine, partant de VARSOVIE, les :

- Mercredi
- Vendredi
- Dimanche.

Ces courriers emporteront en même temps que les plis officiels, la correspondance personnelle des Officiers détachés.

Les plis officiels devront être remis les jours de départ avant 14 heures à l'Etat-Major de la Mission; la correspondance personnelle avant la même heure, à la Section du courrier de la Mission.

II- Les courriers ne séjourneront aux emplacements des Q.G. de Groupe d'Armées que le temps strictement nécessaire pour recevoir le courrier en retour. Ils seront remis en route sur Varsovie par les soins des Généraux détachés auprès des Groupes d'Armées.

III- Ces Officiers généraux organiseront les liaisons par courrier avec les Officiers détachés aux Q.G. des Armées dépendant de leur Groupe d'Armées.

IV- Eventuellement, on pourra utiliser pour la correspondance qui n'aura pas un caractère urgent et confidentiel, le courrier polonais journalier existant entre les groupes d'Armées et l'Etat-Major Polonais.

V- En cas d'urgence absolue, il sera fait appel aux courriers spéciaux, pour lesquels les Généraux détachés auprès des Groupes d'Armées auront à utiliser le personnel sous leurs ordres.

P.O. Le Chef d'Etat-Major:

signé: BILLOTTE.

P. à. L'Officier d'Etat-Major:



REPARTITION DES OFFICIERS
EN LIAISON AUPRES DES ETATS-MAJORS POLONAIS

<u>Groupe d'Armées du Nord:</u>	Général SPIRE Commandant BAUDOIN Commandant LARCHER Capitaine NICAISE	{ { { {	Instruction
<u>1ère Armée:</u>	Général MOURRAU Commandant VINCENT Lt-Colonel SABATIER	{ { {	Artillerie C. I. de BROMBERG
<u>4me Armée:</u>	Colonel FAURY Commandant LEVESQUE Capitaine TREBOUS	- - -	Instruction C. I. PLOCK -ex C. I. Vilno Instruction
<u>Groupe d'Armées du Sud:</u>	Général BERNARD Colonel BERECKI Lt-Colonel JULLIARD Commandant RUOT Commandant de GAULLE Cdt de HAZERAT (demandé en supplément)	- - - - - -	C. I. de LUBLIN Instruction Organisation Instruction Cavalerie
<u>3me Armée:</u>	Général MOINEVILLE Lt-Colonel BELGRAND Commandant MOREL Commandant LAFURIE (demandé en supplément)	- - - -	Graudenz C. I. PLOCK -ex-C. I. Vilno Artillerie C. I. de LWOW
<u>2me Armée:</u>	Colonel de GAIL Commandant DITTE Commandant d'AILLIERES-	- - -	C. I. de POSEN S. R. de POSEN C. I. PLOCK -ex-C. I. Vilno
<u>6me Armée:</u>	Colonel de RENTY Commandant MEDINA Cdt FONSAGRIVE	{ { {	C. I. de LWOW
<u>Corps de Cavalerie:</u>	Général DURAND Lt-Colonel LOIR Capitaine DANGLADE	{ { {	Cavalerie.